

Lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données ADN au Royaume-Uni

2018/0812(CNS) - 26/02/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté, suivant une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), le rapport de Branislav ŠKRIPEK (ECR, SK) sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données ADN au Royaume-Uni.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen approuve le projet du Conseil dont l'objet d'autoriser le Royaume-Uni, aux fins de la recherche et de la comparaison automatisées de données ADN, à recevoir et à fournir des données à caractère personnel conformément à la décision 2008/615/JAI.